

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OUTRE-MER - (N° 1382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Dosière

ARTICLE 12

Après l'alinéa 4, insérer les trois alinéas suivants :

« 1° *bis* L'article L. 615-2 est ainsi modifié :

« a) Au deuxième alinéa, la référence : « 11° » est remplacée par la référence : « 13° » ;

« b) Au dernier alinéa, la référence : « 12° » est remplacée par la référence : « 14° » ;».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.